

Jean Luc DARNAUD  
Président de l'Association des Enseignants  
Maîtres Formateurs du Haut Rhin  
AEMF 68  
1, rue de l'église  
68320 WIDENSOLEN

à Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Education nationale  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

L'association des maîtres formateurs du Haut-Rhin souhaite aujourd'hui joindre sa voix à celles qui saluent votre volonté de réformer en profondeur la formation des enseignants dans le cadre des futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education.

En effet, vos annonces successives, aussi bien en tant que Conseiller de Monsieur Hollande que depuis votre nomination en tant que Ministre de l'Education nationale, donnent à entrevoir et à espérer une issue salubre à plusieurs années de traversée du désert et d'obscurantisme en la matière.

Les PEMF du Haut-Rhin se sont précisément constitués en association peu avant la mise en œuvre de la réforme de la mastérisation, inquiets de la précipitation dans laquelle elle avait été conduite mais plus encore de ses conséquences prévisibles sur la formation des futurs enseignants et sur l'avenir de la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent.

Dès lors, nous n'avons eu de cesse d'exprimer notre positionnement que ce soit dans le cadre de débats publics : « Etats généraux de la formation », auprès des syndicats représentatifs des personnels enseignants ou encore en direction de la représentante de notre employeur, l'Inspectrice d'Académie du Haut Rhin, en des temps, que nous espérons révolus, où il n'était pas de bon ton de faire preuve d'esprit critique, d'indépendance intellectuelle au risque d'être accusé de désobéissance...

*Désobéissants*, d'ailleurs, nous ne l'avons pas été, dans la mesure où, très majoritairement, nous sommes restés « en fonction » sans doute par attachement à des missions professionnelles dans lesquelles nous étions, de longue date pour la plupart, particulièrement investis mais aussi en adoptant la posture de « dissidents de l'intérieur » susceptible, estimions-nous, d'atténuer les dérives du nouveau dispositif en tentant d'accompagner, au mieux (ou au « moins mal » pourrait-on nuancer compte tenu des circonstances), les « néostagiaires » dans leur entrée précipitée dans le métier, puisque telle était devenue notre mission première : « accompagner »...

Nous souhaiterions rappeler ici notre attachement inconditionnel à une authentique « maison de la pédagogie » pour former les professeurs des écoles de demain. Le dispositif actuel repose sur la négation d'une culture et d'une identité spécifiques au premier degré construites, de longue date, au sein des écoles normales d'instituteurs puis des IUFM. Le dialectique théorie/pratique y était en particulier garantie par l'intervention de formateurs issus d'horizons différents mais complémentaires : experts disciplinaires et formateurs dits *de terrain*. C'est sans aucun doute cette présence institutionnellement reconnue de praticiens titulaires d'un examen professionnel (CAFIPEMF) et exerçant dans des classes d'application qui en faisait et la singularité et la pertinence.

La réforme de la mastérisation a « amalgamé » premier et second degrés en référence, pour l'essentiel, à ce dernier comme pour signifier, sous fond de « revanche », que l'heure du courant des « pédagogues » avait sonné et qu'il était temps de reconsacrer le « disciplinaire ». Les IUFM et leurs personnels ont été annexés aux universités alors que les PEMF, auparavant mis à la disposition des directeurs d'IUFM, étaient placés sous l'unique autorité des Inspecteurs d'académie.

A ce transfert de tutelle, nous avons alors répondu sans équivoque par le truchement d'un positionnement clair et unanime afin qu'il soit pris acte de notre totale désapprobation. Vous nous permettrez, Monsieur le Ministre, de citer ici un extrait d'une lettre adressée à l'Inspectrice d'académie du Haut Rhin, repris ensuite dans un communiqué de notre association auprès du Conseil d'école de l'IUFM d'Alsace où siègent trois professeurs des écoles maîtres formateurs : *« la suppression pure et simple d'un centre de coordination de la formation des maîtres, d'une « école » au sens de lieu où notre métier s'apprenait, puisqu'il faut bien écrire au passé, relève, à nos yeux, d'une erreur historique qui signe la fin de la complémentarité et de la synergie entre les compétences de formateurs appartenant à des catégories professionnelles différentes que seuls les IUFM favorisaient et garantissaient. En dépit de la mention dans la circulaire régissant nos statuts de l'existence de conventions liant les rectorats et les universités et qui nous permettraient d'intervenir dans le cadre des masters, il n'en demeure pas moins que nous assistons à un déplacement de notre « centre de gravité » qui heurte la conception que nous nous faisons de notre engagement au service de la formation des maîtres, contraire les motivations qui nous ont poussés à exercer nos fonctions et ne sera pas sans incidence, nous le craignons, sur notre devenir professionnel. Nous considérons, en effet, que cette décision est susceptible de générer un repli sur soi, une « insularisation » de notre catégorie professionnelle au sein de la sphère strictement institutionnelle, dans le vase clos des formateurs dits « de terrain », nous privant ainsi de ce contact privilégié et, à bien des égards, stimulant avec d'autres catégories de formateurs ».*

Il est à noter que, deux ans après, aucune convention n'a encore été signée entre le Rectorat et l'Université de Strasbourg. Notre service, dès lors et dans le cadre d'une entente tacite entre IA et IUFM, se répartit de la manière suivante :

- 2/3 affectés au suivi des néostagiaires (et cette année l'accompagnement des M2), des interventions diverses dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions et du plan départemental de formation,
- 1/3 pour le compte de l'IUFM, dans le cadre de missions appauvries et disparates : formation individualisée sur le terrain (anciennement désignée

« visites », à l'occasion des stages en responsabilité des M2), épreuves de simulation aux oraux du concours, interventions en ALS dans le cadre de la préparation aux stages, quelques plages enfin dans le cadre de la didactique des disciplines lorsqu'un professeur d'IUFM souhaite et peut, compte tenu de problèmes de services, nous y associer. Notre propre formation de formateurs a, quant à elle, été réduite à sa plus simple expression.

Ce transfert, pour ne pas dire « déportation », nous l'avons vécu, au départ, comme une régression symbolique. L'expérience de ces deux années nous le fait éprouver désormais comme une régression effective. Les Inspections académiques ne disposent pas malheureusement pas, c'est un fait, d'une expertise suffisante en matière de formation initiale. Le « flou » des circulaires ministérielles a laissé la porte ouverte à des interprétations à géométrie variable selon les inspections de circonscription. Il en ressort une impression d'incohérence et de disparité en l'absence de cadrage et de cahiers des charges précis. Nous avons le sentiment de devenir, peu à peu, des « conseillers pédagogiques de circonscription bis », requis selon les besoins, les injonctions ou les caprices de l'institution. Simultanément, l'IUFM, privé de marge de manœuvre et surtout de la gestion du service des maîtres formateurs n'est plus à même d'utiliser au mieux les compétences qui sont les nôtres malgré une volonté affichée de nous associer à la formation universitaire.

Nous portons de grands espoirs, Monsieur le Ministre, dans les réformes que vous souhaitez mener à bien, particulièrement dans le cadre de la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, à condition qu'elles soient effectivement fondées en réaction et selon la rupture annoncée avec le système actuel. La formation des maîtres vient de vivre des heures sombres. La difficulté voire l'incapacité des universités à assurer une authentique formation professionnelle au métier d'enseignant s'avère criante ne serait-ce que dans l'écart observable entre les contingences d'une préparation au CRPE et les exigences d'une entrée progressive dans le métier. Le « catapultage » des néostagiaires dans des classes à l'issue de leur réussite au concours constitue en outre une impasse à laquelle il faudra rapidement remédier.

**Dans cette optique de refondation de la formation des maîtres, nous plaidons sans ambiguïté, et c'est en ce sens qu'aujourd'hui nous nous adressons solennellement à vous, pour la réintégration du corps des maîtres formateurs, et le plus rapidement possible, dans le giron des IUFM.**

L'université française, par sa culture singulière, n'a généralement pas l'habitude d'accueillir en son sein des enseignants non-universitaires. Les futures Ecoles Supérieures du Professorat, si elles se structurent effectivement, comme cela semble se profiler, au sein des universités ou sur un mode universitaire, devront faire preuve de capacité d'imagination, d'innovation et, à cet égard, prendre en considération et reconnaître des compétences et des expertises indispensables dans le cadre d'une formation professionnelle efficiente ; intégrer, à cet effet, dans leurs équipes, des formateurs dont l'itinéraire n'a pas été forcément validé par un diplôme universitaire mais le plus souvent professionnel.

A ce titre, une réflexion sur la possibilité de prévoir des équivalences afin de permettre aux PEMF d'exercer pleinement leurs prérogatives au sein de

structures universitaires (validation des acquis professionnels) devrait pouvoir être envisagée et encouragée.

Cette lettre, Monsieur le Ministre, et nous le mesurons pleinement, n'est jamais que l'expression du point de vue et des attentes d'un groupe restreint, à l'échelon très local du Haut-Rhin. Les PEMF ne constituent pas une entité organisée, fédérée et nous le déplorons. C'est le plus souvent par l'intermédiaire des syndicats de l'enseignement que nous avons pu faire entendre notre voix. La réforme de la mastérisation a affecté, en profondeur, notre catégorie professionnelle dans son identité, ses convictions, ses aspirations, voire ses effectifs, dans les départements où ils ont été revus à la baisse, au mépris de l'engagement qui était le nôtre, depuis les débuts, au service, prioritairement, de la formation initiale des maîtres. Il nous semble, néanmoins, que l'analyse que nous vous livrons ici serait sans nul doute largement partagée par les membres de cette *diaspora* professionnelle que nous formons à l'échelon national.

Conscients de l'ampleur du chantier que constitue la reconstruction de l'Ecole en général et de la formation des maîtres en particulier, nous vous demandons de bien vouloir considérer notre initiative comme une contribution, aussi modeste soit-elle, au débat en cours mais aussi comme l'expression d'une revendication forte à laquelle, nous l'espérons, vous saurez accorder une écoute bienveillante et attentive. Afin que justice nous soit rendue.

Nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur le Ministre, en notre engagement sincère et dévoué au service de la formation des maîtres.

A Widensolen, le 18 juin 2012